



DECISION N° 2019-06

Résiliation du bail du hangar de Coulombs

Extrait du Registre des Décisions
BUREAU SYNDICAL DU 17 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi dix-sept juin à 17h30, le Bureau Syndical du SBV 4R, régulièrement convoqué le 6 juin 2019, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, dans la salle municipale des associations et de la culture, 14 rue des Longs Champs, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur André COCHELIN, Président.

Nombre de délégués titulaires du Bureau Syndical : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum à atteindre : 7

Nombre de membres qui ont pris part à la décision (présents comptant pour le quorum) : 7

Nombre de pouvoir : 0

Présents pour le quorum : 7

COMMUNES	EPCI	NOMS	DELEGUES
Berchères-sur-Vesgre	CA du Pays de Dreux	M. MOUCHARD Patrick	Titulaire
Boncourt	CA du Pays de Dreux	Mme GRUPPER-GERSET Françoise	Titulaire
Croth	CA Evreux Portes de N.	Mme VIBOUD Danièle	Titulaire
La Chaussée d'Ivry	CA du Pays de Dreux	M. ROY Raymond	Titulaire
Mévoisins	CC des Portes Euréliennes	M. BELLANGER Christian	Titulaire
Oulins	CA du Pays de Dreux	Mme PATUREL Cathy	Titulaire
Ste-Gemme Moronval	CA du Pays de Dreux	M. COCHELIN André	Titulaire

Absents excusés :

Garennes-sur-Eure	CA Evreux Portes de N.	M. GATINE Jean-Pierre	Titulaire
Nogent-le-Roi	CC des Portes Euréliennes	M. GEUFFROY Jean-Luc	Titulaire
Sorel-Moussel	CA du Pays de Dreux	M. BINET Eric	Titulaire
Vernouillet	CA du Pays de Dreux	M. FRARD Daniel	Titulaire

Monsieur Patrick MOUCHARD est nommé secrétaire de séance.

Le Président indique que le SICME louait depuis le 1^{er} juillet 2015 un hangar de 300 m² sur terrain clos sis 5 rue des Remparts à Coulombs (28210) (section AC, parcelle n° 120) à usage de stockage. Y sont notamment entreposés un bateau faucardeur, aujourd'hui hors d'état, sa remorque, une barque et sa remorque, divers outils d'élagage et d'entretien.

Avec l'installation du SBV4R à Sainte-Gemme Moronval, la localisation du hangar n'est plus idéale. De plus, un tri du matériel à conserver permettrait de réduire les besoins du SBV4R en termes de surface nécessaire. Enfin, le loyer mensuel s'élevant à 450,78 euros, la résiliation du bail permettrait une économie conséquente, de l'ordre de 5 400 euros par an.

Le Président propose de rapatrier le matériel encore utile dans les locaux techniques de Sainte-Gemme Moronval ou dans le garage de la rue des Petits Pas, à Dreux, dont le loyer est très raisonnable (680 euros par an).

Le Président propose aux membres du Bureau de prononcer la résiliation du bail du hangar de Coulombs à compter du 30 septembre 2019, afin de respecter un délai de préavis de 3 mois.

Le Bureau, à l'unanimité, autorise le Président à prononcer la résiliation du bail du hangar de Coulombs à compter du 30 septembre 2019, afin de respecter un délai de préavis de 3 mois.

Le Président,

SBV 4R
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT
DES 4 RIVIERES



André COCHELIN

Document rendu exécutoire

Après dépôt à la Sous-Préfecture, le 24 juin 2019

SBV 4R
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT
DES 4 RIVIERES



ARRIVE LE :
24 JUIN 2019
SOUS-PREFECTURE
DE DREUX